ARRÊTÉ N° 33_2026

Permis de Circulation suite travaux HTA Route de La Vallée Salesse et La Razigade

Le maire de la commune de Lacaze (Tarn)

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Vu la demande de la Société Languedocienne d'Aménagement domicilié 1 route de Villefranche à SALLES CURAN (Aveyron) en date du 27 novembre 2026 qui doit effectuer les travaux pour le compte du SDET du Tarn,

Considérant les travaux de Renforcement du Réseau Moyenne et Basse tension avec création de deux postes au sol, un pour le hameau de Salesse et un pour le hameau de La Razigade qui auront lieu entre 30 novembre 2026 8h00 jusqu'au 05 mars 2027 sur la voie Route de La Vallée, Salesse, la Voie Chemin du Vert Haut et La Razigade.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1
La circulation des véhicules sera alternée sur les voies suivantes : Route de La Vallée, Salesse, la Voie Chemin du Vert Haut et La Razigade du 30 novembre 2026 8h00 et le 05 mars 2027 17h00.

Article 2
Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé manuellement, sera mis en place.

Interdiction aux piétons et aux autres usagers pendant les heures de travail.

Déviation par Lavergne entre la Route Départemental n° 55 et La Razigade.

Article 3
Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit sur les voies concernées par les travaux.

Article 4
M. Commandant de Gendarmerie de Roquecourbe (Tarn) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Copies :

Société Languedocienne d'Aménagement,

Conseil Départemental du Tarn,

SDET du Tarn,

CCSVP.

Fait à LACAZE, le 27 novembre 2026

Le Maire,



Alain RICARD

LACAZE
Petite Cité de Caractère

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse (Haute-Garonne) compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.